

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Groupeement Intercommunal d'Action Sociale Le mercredi 03 décembre 2025

Le mercredi 03 décembre 2025, à 18 h,

L'Assemblée Générale du Groupeement Intercommunal d'Action Sociale légalement convoquée en date du mardi 25 novembre 2025 pour la séance du mercredi 03 décembre 2025, s'est réunie à la Maison de la Coopération Intercommunale de Moûtiers, sous la présidence d'Annie LEDUC, Administratrice du Groupeement.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, BLANC-TAILLEUR Fabienne, KALIAKLOUDAS Evelyne, LEDUC Annie, MATHIS Marc, MONEY Sylvie, REILLIER Annie, ROUX-MOLLARD Alain, VIVET Gilles.

Absents et excusés : BRUNOD Aurore, DEMONNAZ Aïcha, FAVRE Sandra.

Secrétaire : BERNARD Christian, Directeur Général des Services.

Rapporteur : Annie LEDUC, Administratrice du GCSMS GIAS.

L'Administratrice, Madame Annie LEDUC, ouvre la séance à 18 h en procédant à l'appel et elle constate que le quorum est atteint.

★ ★ ★ ★ ★

1) Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du GIAS / GCSMS du 20/10/2025

L'Assemblée Générale décide d'adopter à l'unanimité le procès-verbal.

★ ★ ★ ★ ★

2) Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le DOB est présenté comme un temps clé de transparence, de partage de trajectoire financière consolidée et de préparation des arbitrages budgétaires.

2.1. Présentation générale par le DGS

2.1.1. Contexte de construction du DOB

- Premier DOB pour le GIAS, dans un contexte de transformation institutionnelle (immatriculation ARS / Département en cours).
- Les établissements restent juridiquement rattachés au CIAS jusqu'au 31 décembre 2025.
- Les budgets 2026 intègrent :
 - EHPAD,
 - Résidence Autonomie,
 - Service Autonomie à Domicile (Aide + Soins),
 - Activités supports et non tarifées destinées à migrer vers le GIAS en 2026.

2.1.2 Points d'attention institutionnels

- Le CIAS reste membre provisoire du GIAS en 2026 pour des raisons de transition administrative : transfert des activités non tarifées.
- Questions juridiques en suspens :
 - Transfert des contractuels au 31 décembre 2026 (accord nécessaire).

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Groupement Intercommunal d'Action Sociale Le mercredi 03 décembre 2025

- Transfert des titulaires, nécessitant une expertise juridique liée au statut non-EPCI du GIAS.

2.1.3. Atterrissage 2025 et effets sur la trajectoire

- Le coût de fonctionnement réel 2025 se situe à 120 €/habitant, alors que le financement apporté en 2025 n'était que de 100 €/habitant.
- → Un déficit structurel antérieur existe donc avant même 2026.
- La trajectoire définie par le cabinet AGATHE devra être révisée.

2.1.4. Hypothèses du budget 2026

- Budget prudent, reconduit sur les bases 2025, sans intégrer les leviers d'optimisation tant qu'ils ne sont pas sécurisés.
- Objectif : annoncer uniquement ce qui est certain, intégrer les bonnes nouvelles en cours d'année.

2.1.5. Trésorerie

- Encours de revolving : 1 200 000 € au 3 décembre 2025.
- Après reversements (CCVA + SIERSS), prévision d'amélioration : environ 15 jours de trésorerie.
- → Situation fragile, obligeant à une discipline financière.

2.2. Ressources financières externes et négociations

2.2.1. OPAC – PCRC

- Négociation engagée permettant une réduction de 50 % de la Participation pour Couverture du Renouvellement des Composants (PCRC) sur 2026-2027.
- Impact majeur sur la capacité d'autofinancement.

2.2.2. ARS

- L'ARS confirme un soutien exceptionnel de 350 000 € non reconductible, visant le développement du GIAS et non l'effacement des insuffisances passées.
- Ce soutien correspond à environ la moitié du déficit structurel.

2.3. Situations spécifiques des établissements

2.3.1. EHPAD Notre EHPAD (l'Arbé)

- Recrutement d'une infirmière coordinatrice des soins (prise de poste le 12 décembre).
- Arrivée du nouveau directeur du Pôle Hébergement début janvier.
- Stabilisation progressive de l'encadrement.
- Objectif 2026 : taux d'occupation ≥ 98 % (2024 : 95 %).
- Économies attendues :
 - Réduction significative du recours à l'intérim.
 - Optimisation de l'organisation du travail : un audit externe est envisagé pour objectiver les charges réelles (écart actuel : 0,78 ETP/résident contre 0,66 national).

→ Économie potentielle estimée : 300 000 € / an.

2.3.2. Résidence Autonomie Notre Foyer

- Constat partagé :
 - Bâtiment peu attractif.
 - Taux d'occupation faible (prévision prudente : 60 %, objectif réaliste : > 70 %).

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Groupement Intercommunal d'Action Sociale Le mercredi 03 décembre 2025

- Sur-occupation par des personnes GIR trop élevés, en inadéquation avec le cahier des charges (Le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement concernant les « résidences autonomie », publié au journal officiel, le 29 mai 2016).
- Conséquences :
 - Certains résidents expriment un sentiment d'insécurité (absence de surveillance de nuit, chutes non détectées).
 - Organisation à revoir : lingerie supprimée, ajustement du secrétariat, agent technique en renfort temporaire.
- Décisions :
 - Réunion plénière avec les résidents le 9 décembre.
 - Travail d'accompagnement individualisé (EHPAD / SAD).
 - Communication prévue sur le projet architectural et le calendrier (travaux initialement prévus 2026 → report 2027).

2.3.3. Service Autonomie à Domicile (SAAD + SSIAD + ESAD)

- Dépôts des budgets prévisionnels Aide / Soins.
- Nouvelle information du Département : recette supplémentaire de 60 000 € liée à l'augmentation du volume horaire autorisé.
- À l'étude : mise en place d'un ticket modérateur pour soutenir l'équilibre financier.

2.4. Enjeux médico-sociaux et réglementaires

- Mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'élargissement des compétences infirmières.
- Projet de Ségur du numérique : amélioration du Dossier Informatisé de l'Usager (DUI) pour la sécurité, la qualité, et l'évaluation HAS.
- Évaluations externes :
 - EHPAD : 6, 7 et 8 octobre 2026.
 - SAD : premier semestre 2027.

2.5. Ressources humaines

- Montée en compétence des nouveaux cadres (cadre de santé, IDEC).
- Recrutement en cours du médecin coordonnateur et du responsable RH.
- Réorganisation du pôle RH :
 - Passage de 4 à 3 ETP, avec spécialisation des missions.
 - Digitalisation : fin des pratiques "à l'ancienne".

2.6. Patrimoine et investissements

2.6.1. Reconstruction de la Résidence Autonomie

- Nouveau modèle économique à finaliser et à présenter aux présidents des Communautés de Communes (CCCT et CCVA).
- L'OPAC (bailleur) attend leur autorisation pour engager le dépôt du permis.

2.6.2. EHPAD – Travaux impératifs

- Remplacement de la chaudière en 2025 (3^e en 13 ans).
- Panneaux thermiques jamais fonctionnels depuis l'origine : conséquences financières importantes.
- Nécessité de relancer un diagnostic bâtimentaire et un PPI structuré.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du
Groupement Intercommunal d'Action Sociale
Le mercredi 03 décembre 2025

2.6.3. Flotte automobile

- Application de la loi LOM : obligation de véhicules < 50g CO₂.
- Véhicules hybrides trop coûteux → bascule contrainte vers l'électrique.

L'Assemblée Générale décide, de prendre acte du DOB, mais ne le vote pas.

★ ★ ★ ★ ★

3) Contribution financière des Communautés de Communes

3.1. Rappel historique de la trajectoire (AGATHE)

- 2025 : 120 €/hab. prévu → 100 € finalement versés.
- 2026 : devait être à **140 €/hab.** pour reconstituer la trésorerie.

3.2. Situation actuelle

Les présidents de la CCVA et de la CCCT se sont accordés oralement sur une contribution de 120 €/hab. en 2026, mais :

- Aucun conseil communautaire n'a encore délibéré ;
- Les Administrateurs rappellent qu'ils ne peuvent pas voter un budget sur une base non validée par les EPCI.

→ Décision unanime :

L'Assemblée prend acte du DOB mais ne le vote pas.

Le vote du budget interviendra après les délibérations CCVA / CCCT début janvier.

2.3. Points exprimés par les élus

- La CCVA rappelle qu'elle consent déjà des arbitrages importants pour soutenir le GIAS ;
- La CCCT souligne que Val Vanoise a longtemps bénéficié de services financés par CCCT/CCVA sans contribution : ce point devra être intégré à la négociation d'adhésion ;
- Débat vif mais constructif sur l'équité financière et la nécessité d'une gouvernance stabilisée.

★ ★ ★ ★ ★

4) Fixation des prochaines échéances

- Assemblée Générale de validation du budget GIAS : **mercredi 7 janvier 2026 à 18 h.**
- Conseil d'administration CIAS (transfert charges non tarifées) : **mercredi 14 janvier 2026.**

★ ★ ★ ★ ★

5) Questions diverses

5.1. Reprise du marché de la cuisine centrale

- Le nouveau prestataire (depuis le 27 novembre) donne satisfaction.
- Constat partagé d'une fin de contrat très dégradée avec l'ancien prestataire API :
 - Manques de repas.
 - Défaut de respect des normes d'hygiène.
 - Retards et blocages opérationnels.
 - Refus de fournir l'agrément sanitaire alors qu'ils étaient co-porteurs.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du
Groupement Intercommunal d'Action Sociale
Le mercredi 03 décembre 2025

- Décision du DGS :
 - Blocage des deux derniers mois de factures.
 - Constitution d'un inventaire complet des préjudices en vue d'une négociation ou contentieux.

5.2. Recrutements en cours

- Directeur d'établissement : arrivée début janvier.
- IDEC : prise de poste le 12 décembre.
- Renfort RH (remplacement congé maternité).
- Recrutement d'une nouvelle assistante de direction, la collaboratrice actuelle étant en repositionnement professionnel.

★★★★★

6) Clôture de la séance

L'Administratrice, Présidente de séance, remercie les membres pour leur participation. La séance est levée dans un climat constructif, avec échange convivial final et souhaits de bonne fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Salins-Fontaine, le 04 décembre 2025

Annie LEDUC
Administratrice du GCSMS GIAS

